Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 24 Janvier 2018

PUBLIE LE : 5 février 2018

Délibération n°240118-3 : Rapport d'orientation budgétaire 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le dix-sept janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 24 JANVIER 2018

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Sylvie SENG, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

Communes non représentées

LOUVECIENNES
MAREIL-MARLY

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***14***
Délégués comptant pour le vote	:	***12***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA / CS – 240118-3

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 107;

VU le décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne, par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération, de documents d'informations budgétaires et financières ;

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

VU le décret n° 2016-892 du 30 juin 2016 relatif à la définition de seuils d'opérations exceptionnelles d'investissement ;

VU la circulaire ministérielle n° 15-029621- D en date du 30 novembre 2015 portant sur les nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOPTE le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2018, annexé à la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 30 JAN. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 05 FEV. 2018

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX >SIA

Rapport d'orientation budgétaire

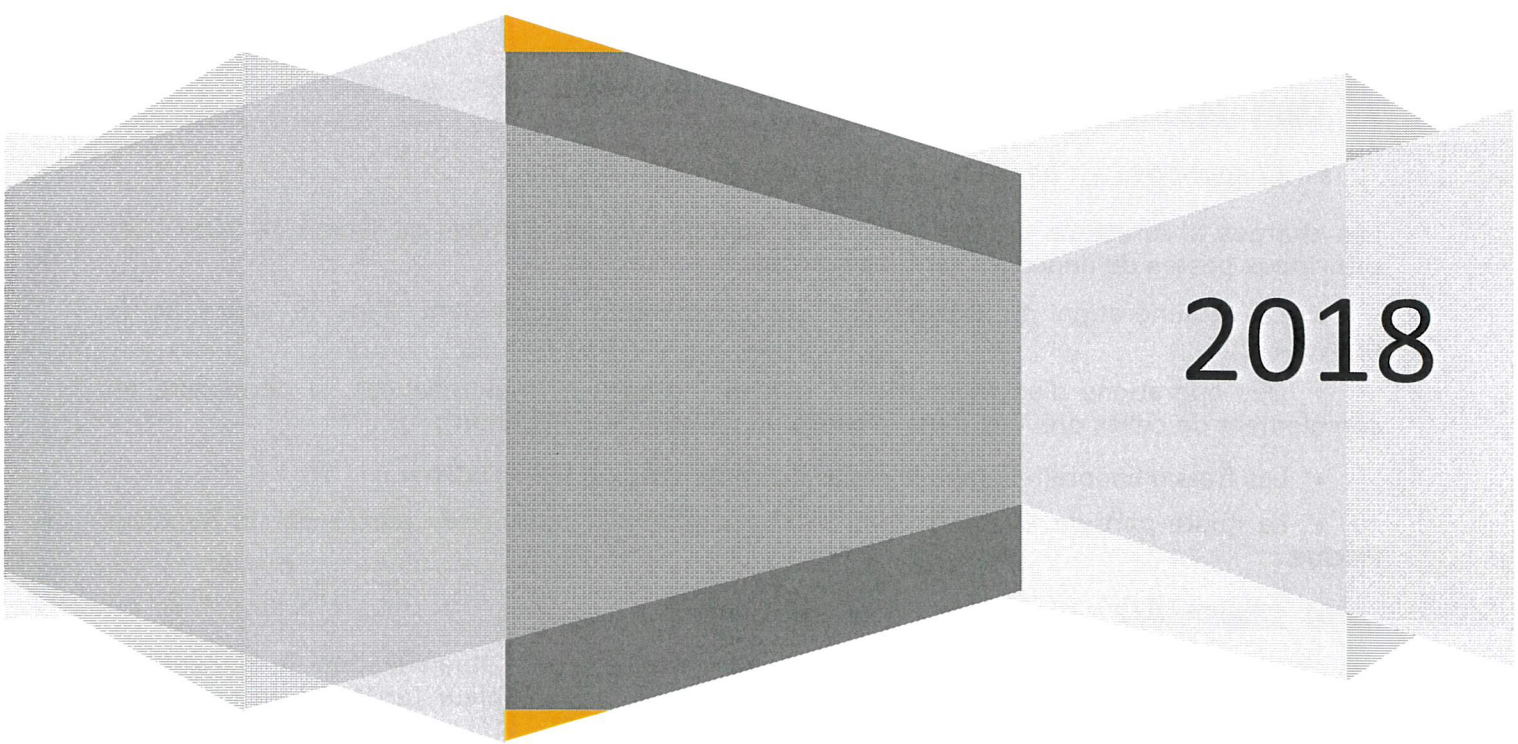

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA / CS – 240118

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD

La procédure budgétaire a été modifiée par la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe et ses décrets d'application. Le débat d'orientation budgétaire qui n'a pas en lui-même de caractère décisionnel, doit dorénavant faire obligatoirement l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit être voté par le comité. Ce rapport doit également être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois suivant son adoption comme pour tout autre document budgétaire (L.2313-1 CGCT) et doit être transmis aux communes membres de l'EPCI (L5211-36 CGCT).

Quant au fond, les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés (annexe n°1), les informations sur la structure (annexe n°2), la gestion de la dette (annexe n°3) et l'évolution des dépenses et des effectifs (L5211-36 et L2312-1 CGCT).

En 2018, une nouvelle délégation de service public sera mise en œuvre à partir du mois de mars 2018 et prendra fin en 2024. Cet exercice budgétaire sera aussi celui de l'engagement de la phase travaux des bassins de stockage et de restitution des eaux de pluie : le bassin Corbière au Pecq et le bassin du Port-Marly.

En exploitation, l'excédent cumulé de la section de l'exercice 2017 s'élèverait à 2 039 k€, alors qu'il s'établissait à 1 784 k€ en 2016. Cet excédent est le fruit de la stratégie d'autofinancement partiel du programme de travaux, mise en place par le syndicat depuis plusieurs exercices. Il est également dû au fait que les dépenses d'exploitation de l'exercice 2017 n'ont pas toutes été réalisées.

En investissement, l'excédent cumulé de l'exercice 2017 s'élèverait à 1 038 k€ et est donc stable par rapport à celui de l'exercice 2016 (1 028 k€).

Le rapport d'orientation budgétaire est construit en intégrant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017.

Il est proposé au comité de débattre des orientations budgétaires suivantes :

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation

a) *Chapitre 011 – Charges à caractère général (204 k€)*

Les charges à caractère général pour 2018 sont identiques à celles de l'exercice 2017. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- La rémunération du Délégataire qui augmentera légèrement dans le cadre de la nouvelle DSP ;
- Des opérations d'entretien sur le réseau (curages et maintenance), si nécessaire en complément de celles prévues dans le cadre du contrat de délégation ;
- Les frais d'honoraires dans le cadre du contentieux HYDRATECH ;
- La quote-part du Syndicat dans les frais généraux mutualisés portés par le Syndicat Piscine.

b) Chapitre 012 – Charges de personnel (201 k€)

Les charges de personnel diminuent légèrement en raison de la stagiarisation de l'ingénieure contractuelle du syndicat suite à sa réussite au concours d'ingénieur territorial en novembre 2017.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

D'une part, ces charges sont composées par la rémunération de cet agent ainsi que des charges afférentes. Depuis 2015, les six autres syndicats remboursent 50 % de ces sommes. En effet, à cette date, la réorganisation des services centraux a eu pour conséquence d'affecter 50 % du temps de travail de l'ingénieur aux autres syndicats puisque celle-ci est devenue directrice des services techniques de toute la structure mutualisée.

D'autre part, la part du Syndicat dans la masse salariale des services centraux des syndicats reste stable par rapport à l'exercice 2017.

c) *Les autres charges (444 k€)*

Ce sont les indemnités des élus, les charges exceptionnelles, les intérêts des emprunts et principalement la dotation aux amortissements. Elles augmentent légèrement par rapport à 2017.

Pour mémoire, les crédits disponibles en dépenses de la section de fonctionnement seraient de l'ordre de 2 277 k€.

2. Recettes d'exploitation

Pour financer les dépenses citées ci-dessus, le Syndicat dispose des recettes suivantes :

a) La redevance d'assainissement (539 k€)

Elle est appliquée sur les consommations d'eau et donc payée par l'utilisateur en vertu de *l'article* L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « les services publics d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ».

La redevance d'assainissement est calculée, à cheval sur deux exercices, en fonction du volume d'eau consommé et du montant de la redevance unitaire.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de cette redevance depuis 2011.

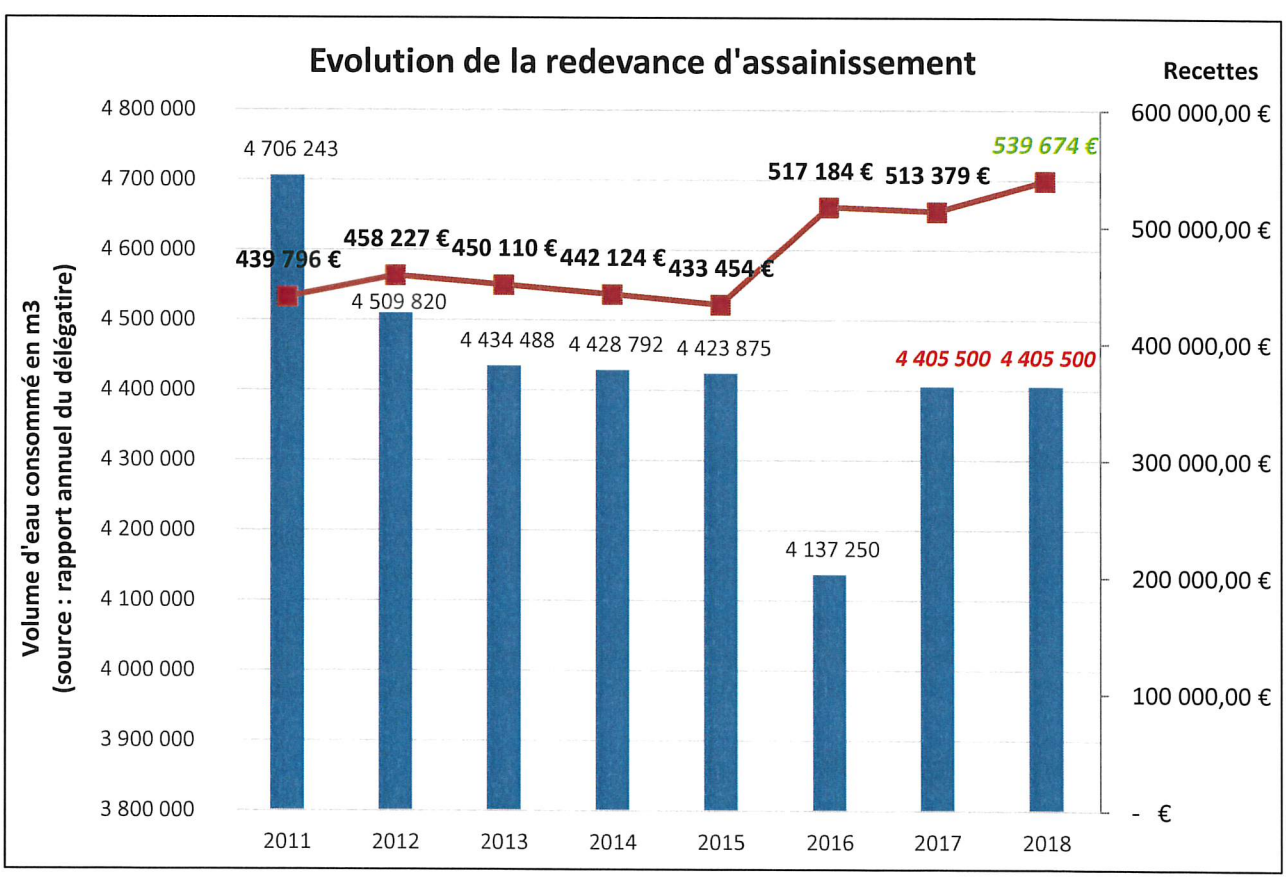

En noir, les chiffres constatés ; en rouge, les estimations du volume des consommations en m3 et en vert, la recette estimée en 2018.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

En 2016, les volumes ont chuté du fait d'une régularisation importante de consommation suite à des arrêts de compteur. Néanmoins, les reversements ont augmenté lors de cette même année car des régularisations de reversements ont été opérées par le Délégataire (oubli de la Ville de Marly-le-Roi et Louveciennes par exemple).

Les volumes d'eau consommés en 2017 ne sont pas encore connus. Il est pris comme hypothèse le volume estimé dans l'audit, fait à l'occasion du renouvellement de la délégation de service public, minoré de 1% par prudence. Pour 2018, il est considéré que la consommation reste stable.

En ce qui concerne le niveau de la redevance unitaire, celle-ci était de 0,12 € en 2017 et il est proposé au comité de la fixer à 0,13 € en 2018 afin d'anticiper les besoins de financement du programme de travaux.

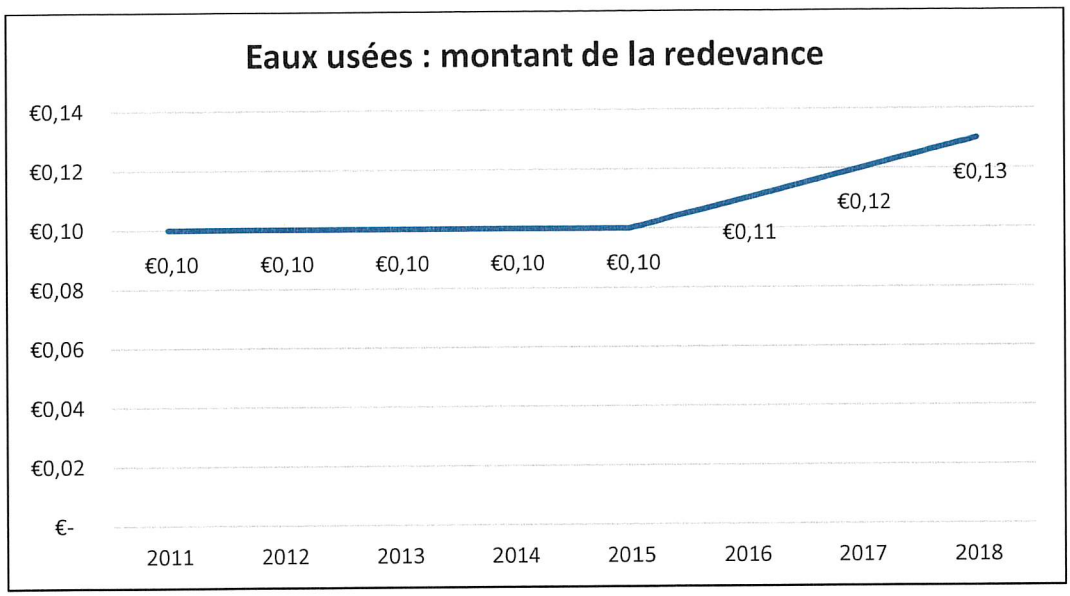

Au final, même si le volume d'eau consommé reste stable entre 2017 et 2018, le produit attendu en 2018 de la redevance d'eaux usées serait de l'ordre de 539 000 € soit une hausse de 26 000 € par rapport au réalisé 2017 grâce à l'augmentation du montant de la redevance unitaire.

b) La participation des communes au traitement des eaux pluviales et des rus (488 k€)

Si l'usager doit participer au financement du traitement des eaux qu'il utilise, le financement du transport des eaux pluviales reste de la compétence des communes.

Il est proposé que la participation des communes adhérentes au syndicat reste la même qu'en 2017.

c) La participation à l'assainissement collectif (28 k€)

Son montant est modeste et très variable d'une année sur l'autre. Il dépend des nouvelles constructions. Pour 2018, une recette liée à la construction d'une résidence sociale est prévue sur la commune de Saint-Germain-en-Laye (boulevard Hector Berlioz).

Pour mémoire, le SIA est avant tout un syndicat de transport des effluents et n'a pas vocation à accepter des raccordements directs sur son réseau sauf lorsque ses collecteurs sont seuls sur certains parcours et qu'ils récupèrent donc directement des rejets de particuliers ou d'entreprises.

d) Les autres recettes (2 071 k€)

Il s'agit principalement de l'excédent cumulé de la section d'exploitation (2 039 k€) complété par le remboursement de 50 % du salaire de l'ingénieure du syndicat (cf Supra I.1.b) et par la quote-part des subventions d'investissement transférées.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'investissement

a) Le programme de travaux : bassin Corbière et bassin de Port-Marly (1 493 k€)

Le budget prévisionnel dédié au bassin Corbière est de 412 k€ pour les études et 725 k€ pour le démarrage des travaux.

Celui dédié au bassin de Port-Marly est de 198 k€ pour les études et de 158 k€ pour les premiers travaux.

Après les phases d'étude du bassin Corbière au Pecq et du bassin de Port-Marly telles que la topographie, la géotechnique ou la maîtrise d'œuvre (conception), il est prévu que les permis de construire soient déposés en début d'année 2018.

En complément de nouvelles études comme la mesure du bruit ou la recherche des réseaux enterrés à proximité des futurs ouvrages seront réalisées.

L'exercice 2018 marquera le début de la phase travaux des opérations.

b) Autres dépenses d'investissement (228 k€)

Les autres dépenses d'investissement sont principalement le remboursement des emprunts (101 k€) ainsi que l'éventuelle modification des points de mesure à la demande de la Police de l'eau (40 k€).

A noter que suite au transfert de la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), à la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS), au 1er janvier 2018 et au vu de l'expertise particulière liée à cette compétence, existante au syndicat, il est en projet que la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) relative aux rus de Buzot, de l'Etang et de l'Auberderie fasse l'objet d'une délégation de gestion transitoire de la CASGBS au syndicat, par convention.
Il convient aussi de prévoir les transferts de droit à déduction de la TVA (76 k€) et les reprises de subvention (11 k€). Ce sont des dépenses d'ordre budgétaire.

Pour mémoire, les crédits disponibles en dépenses de la section d'investissement seraient de l'ordre de 39 k€.

2. Recettes d'investissement

a) Les subventions (212 k€)

Alors qu'elles ont été notifiées sur les exercices précédents, les versements suivants sont attendus en 2018 :

- Deux subventions concernant le Ru de Buzot, l'une de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et l'autre de la Région Ile-de-France (80 k€);
- Deux subventions de l'Agence de l'eau, l'une relative au schéma directeur de 2014 (71 k€) et l'autre à la maîtrise d'œuvre des bassins Corbière et du Port-Marly (61 k€).

Les subventions concernant le Ru de Buzot et le schéma directeur seront soldées en 2018. Les versements concernant celle de la maîtrise d'œuvre des bassins s'effectueront au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Le solde sera versé à l'issue de ceux-là.

Par ailleurs, de nouvelles subventions vont être demandées au Conseil Départemental des Yvelines et à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les travaux des bassins. Elles seront intégrées par décision budgétaire modificative en cours d'exercice après leur notification.

b) Les autres recettes d'investissement (1 548 k€)

Il s'agit principalement de l'excédent de résultat d'investissement de l'année 2017 (1 038 k€) et de l'amortissement des immobilisations (358 k€). Les crédits liés à la récupération de la TVA ainsi que la reprise des subventions (152 k€) les complètent.

L'ensemble de ces recettes permettent le financement des dépenses d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le rapport d'orientation budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA - ROB 2018
Annexe 1

INVESTISSEMENTS PLURIANNUELS PREVISIONNELS - PHASES 1 A 3 DES AMENAGEMENTS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (2018-2030)

	2018			2019			2020			2020-2022	2023-2030	TOTAL € HT		
	Etude	Travaux	TOTAL € HT	Etude	Travaux	TOTAL € HT	Etude	Travaux	TOTAL € HT			Etude	Travaux	TOTAL € HT
Phase 1														
Bassin Corniche	342 370,33 €	604 000,00 €	946 370,33 €	47 218,17 €	2 876 550,00 €	2 923 768,17 €	47 218,17 €	3 480 550,00 €	3 527 768,17 €			436 806,67 €	6 961 100,00 €	7 397 906,67 €
Bassin Port-Marly	165 166,47 €	132 122,00 €	297 288,47 €	16 761,21 €	528 488,00 €	545 249,21 €	16 761,21 €	660 610,00 €	677 371,21 €			198 688,89 €	1 321 220,00 €	1 519 908,89 €
TOTAL	507 536,80 €	736 122,00 €	**1 243 658,80 €**	63 979,38 €	3 405 038,00 €	**3 469 017,38 €**	63 979,38 €	4 141 160,00 €	**4 205 139,38 €**			**635 495,56 €**	**8 282 320,00 €**	**8 917 815,56 €**
Phase 2 *Travaux de renforcement du réseau en amont du bassin Port-Marly*										**3 570 000,00 €**		**3 570 000,00 €**		
Phase 3 *Travaux d'étanchéification du bassin Saint-Léger, poste de relevage Fonderies et création des bassins*											**13 328 000,00 €**	**13 328 000,00 €**		
TOTAL DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU SIA												**25 815 815,56 €**		

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA ROB 2018

Annexe n°2

Fiche d'information relative au Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL)

1) Le Territoire du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (S.I.A.R.S.G.L.) est composé de 9 communes dont 6 communes pour la totalité de leur territoire :

- L'Etang-la-Ville,
- Fourqueux,
- Mareil-Marly,
- Marly-le-Roi,
- Le Port-Marly,
- Saint-Germain-en-Laye,

et 3 partiellement :

- Chambourcy (versant sud),
- Louveciennes (le Bas Prunay)
- Le Pecq (rive gauche).

Le SIA dessert 12 457 abonnés au 31 décembre 2015.

2) Les compétences du Syndicat

Selon les statuts adoptés par délibération n° 071120-5 du Comité Syndical du 20 novembre 2007 et approuvés par Arrêté Préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal est chargé du transport des eaux usées et pluviales, collectées par ses communes membres, soit sous forme séparative, soit sous forme unitaire, jusqu'au poste Rive Gauche où elles sont ensuite rejetées dans le réseau du S.I.A.B.S.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement peut exceptionnellement collecter directement ces effluents dans les rues où les communes ne disposant pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Le Syndicat a donc compétence pour traiter :

- de l'ensemble des collecteurs et galeries figurant à son patrimoine,
- des ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, déversoirs d'orage, chambres à sable etc.

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

Le Syndicat est chargé :

- de l'entretien général de son réseau et de ses équipements
- de tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc.
- de toutes études nécessaires à l'accomplissement de ces missions,
- de tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus.

Accusé de réception en préfecture
078-267801332-20180205-240118-3-DE
Date de télétransmission : 05/02/2018
Date de réception préfecture : 05/02/2018

SIA - ROB 2018
Annexe N°3
ETAT DE LA DETTE 2017 à 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Type de prêt (court ou long terme..)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat								Capital restant dû €					
		Organisme prêteur	Durée	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal € (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
0012868	LT	SOCIETE GENERALE	20	15/03/1999	16/03/1999	30/06/1999	115 861,25	F	4,40%	7 241,05	1 447,97	-	-	-	-
0022869	LT	SOCIETE GENERALE	20	15/03/1999	16/03/1999	30/06/1999	71 651,04	F	4,40%	4 478,06	895,50	-	-	-	-
0187017	LT	CAISSE D'EPARGNE	20	05/01/2000	02/02/2000	25/12/2000	152 449,02	F	4,18%	22 066,76	11 262,62	-	-	-	-
3873771	LT	CAISSE D'EPARGNE	20	25/08/2011	25/11/2011	05/01/2012	1 800 000,00	F	4,43%	1 414 731,53	1 340 026,33	1 261 956,30	1 180 369,89	1 095 108,72	1 006 007,26
1641 - Emprunts en euros auprès établissements crédits							**2 139 961,31**			**1 448 517,40**	**1 353 632,42**	**1 261 956,30**	**1 180 369,89**	**1 095 108,72**	**1 006 007,26**
033502	LT	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15	29/07/2003	09/11/2004	09/11/2005	66 600,00	-	0%	8 880,00	4 440,00	-	-	-	-
062882	LT	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15	16/05/2006	05/09/2007	0509/2008	22 100,00	-	0,00%	7 366,67	5 893,34	4 420,00	2 946,67	1 473,33	-
6374100	LT	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15	16/08/2006	22/10/2008	22/10/2009	9 373,00	-	0%	3 749,19	3 124,32	2 499,46	1 874,59	624,86	-
6374101	LT	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE	15	16/08/2006	17/12/2008	17/12/2009	117,00	-	0%	46,82	39,02	31,23	23,43	15,64	7,80
1681 - Autres emprunts en euros							**98 190,00**			**20 042,68**	**13 496,68**	**6 950,69**	**4 844,69**	**2 113,83**	**7,80**
TOTAL GENERAL							**2 238 151,31**			**1 468 560,08**	**1 367 129,10**	**1 268 906,99**	**1 185 214,58**	**1 097 222,55**	**1 006 015,06**